

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 16 janvier 2020 à 13 h
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Benoît Malette, chef de division, développement du territoire et des études techniques

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 07.

CA20 25 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 janvier 2020.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.

Aucun membre du public n'est présent.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par le conseiller Alex Norris la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA20 25 0002

Octroi, pour l'année 2020, d'une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine pour la gestion du chalet-restaurant du parc La Fontaine, selon la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2020.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'octroyer, pour l'année 2020, une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine pour la gestion du chalet-restaurant du parc La Fontaine, selon la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207705001

CA20 25 0003

Ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis, entre 15 h 30 et 18 h 30, du lundi au vendredi, en rive du côté nord de la rue Sherbrooke Est, entre les avenues des Érables et Papineau.

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphe 1 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir des voies réservées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant une voie réservée aux autobus et aux taxis, entre 15 h 30 et 18 h 30, en rive du côté nord de la rue Sherbrooke Est, entre les avenues des Érables et Papineau.

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1206119001

CA20 25 0004

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 janvier 2020. Il est 13 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2020.